/// SYNTHÈSE

QUELLE(S) VIE(S) APRÈS LA CARRIÈRE ?

Quelle(s) vie(s) après la carrière ?

Table ronde du 6 novembre 2019, à Trizay (17), animée par **Dominique BOURDOT**

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

Poursuivant son esprit de dialogue au cœur des territoires, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine propose, pour cette 4ème édition des Rencontres avec les Territoires, d'engager la réflexion sur « l'après carrière ».

Au-delà de sa mission première qui est de fournir des matériaux, une carrière peut jouer, après exploitation, un rôle tout aussi important dans l'aménagement du territoire, pour peu que son avenir ait été suffisamment réfléchi et anticipé.

L'après-carrière est un sujet qui interpelle par la diversité des réaménagements possibles, mais également au regard de la pression foncière que connaissent nos territoires et du rôle des documents d'urbanisme.

L'espace de nos carrières devient ainsi un enjeu presque aussi important que les ressources valorisées pendant son exploitation.

Sites naturels, espaces de loisirs, agricoles ou forestiers, plateformes de recyclage, parcs photovoltaïques… une carrière réaménagée peut générer des services pour nos territoires à proximité immédiate ou plus lointaine.

Activité de proximité par définition, une carrière constitue l'un des rares sites industriels qui peut continuer à apporter une plus-value à son territoire d'accueil pour peu qu'une réflexion collective soit engagée.

Vincent AUDOIN

Vice-président de l'UNICEM
Nouvelle-Aquitaine

ACCUEIL ET TÉMOIGNAGES

- **Patrice GAZZARIN**, Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine
- **Michel DOUBLET**, Maire de Trizay, Vice-Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime, Vice-Président de la Communauté de communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge, Ancien Sénateur, Président de l'AMF 17
- **Pierre LAFON**, exploitant de carrières (retraité), société LAFON

Pour cette 4ème édition des Rencontres avec les Territoires – et 1ère au cœur du territoire Poitou-Charentes, **Patrice Gazzarin**, Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine a porté un regard global sur une journée « riche en échanges, comme d'habitude ».
Tout d'abord, en rappelant que le choix du lieu – le Pays de Saintonge – est un territoire d'accueil des carrières qui ont toujours joué un rôle important dans l'économie locale. De plus, quelle meilleure destination pour parler de l'après-carrière que Trizay, commune aujourd'hui « *tournée vers des activités touristiques grâce notamment au lac du Bois Fleury, issu d'une ancienne carrière transformée en plan d'eau artificiel* » ?
Si la vocation première d'une carrière, rappelle le Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, est la production de matériaux pour aménager le territoire, il n'en reste pas moins qu'elle participe aussi au « dynamisme local » en générant de l'activité et des emplois non délocalisables, ainsi qu'au travers des aménagements qu'elle peut prévoir après

l'exploitation, son objectif est aussi « d'apporter des services aux territoires ». Il s'agit d'une spécificité qui caractérise la filière carrières et matériaux de construction, que d'être en capacité d'ancrer dans un territoire, rural bien souvent, et de proposer « une activité économique durable et pérenne ». Cette proximité permet ainsi de connaître l'ensemble des parties prenantes, d'identifier leurs besoins et de les associer aux réflexions, actions et événements - tels que les Rencontres organisées à Trizay - dans un objectif de co-construction : ce sont là, « les conditions de la réussite d'un projet de carrière et d'après-carrière ».

Patrice GAZZARIN, Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine

TÉMOIGNAGES

LES CARRIÈRES, **QUELS SERVICES RENDUS APRÈS L'EXPLOITATION ?**

Si la réglementation - nécessaire mais toujours plus complexe - ne facilite pas l'avancée des projets de réaménagement, c'est bien la volonté de co-construire qui rend possible la réussite de l'après-exploitation de carrière. C'est en résumé le propos des deux grands témoins de cette matinée, **Michel DOUBLET**, élu, et **Pierre LAFON**, exploitant de carrières-retraité. A la tête d'une entreprise familiale fondée en 1951, il aura géré 3 carrières sur Trizay, et 6 à l'échelle du département. Leur volonté commune ? Trouver un emploi ou une vocation future à chaque carrière, et un service rendu à la population, certes locale mais bien au-delà, comme la déchetterie qui verra le jour au bénéfice des habitants de la Communauté de communes.
Un premier constat : il est de plus en plus complexe d'obtenir une extension ou une modification d'un site en exploitation ou son réaménagement. Le principal écueil : des délais allongés. Pour **Michel DOUBLET**, le parcours semble désormais semé d'embuches. La raison : des normes et des règles selon l'élu « *tout pour retarder les projets* ».

Et de prendre pour exemple la déchetterie, la Mairie a fait l'acquisition d'une carrière de 10 hectares (ha). Aujourd'hui, outre la station d'épuration écologique déjà réalisée, un parc photovoltaïque en projet sur 9 ha est à l'arrêt. En raison des normes environnementales ou de protection de la biodiversité, « *je m'attends à avoir, certainement, des difficultés. Mais si nous ne réalisons pas ce parc, cela va être un dépôt d'ordures. Déjà, les employés communaux sortent, tous les 15 jours, un ou deux camions de déchets. Ce serait une catastrophe.* ».

> *« ...de l'anticipation et une capacité à adapter des projets... »*

Les délais courts, le dialogue facile… est-ce terminé ? **Pierre LAFON** explique la difficulté de faire avancer les projets par la complexification de l'organisation ces dernières années : quand il y avait un interlocuteur unique, c'était plus simple. « *Maintenant, il y a trop de services qui ne sont pas rattachés aux mêmes personnes.* »

Maintenir les projets de réaménagement in extenso, est-ce toujours souhaitable ? Non, de l'avis de **Michel DOUBLET** qui prend l'exemple d'une ancienne carrière gérée par l'entreprise LAFON et transformée en plan d'eau, « *l'apothéose de l'aménagement des carrières !* » selon l'élu. Suite au prolongement de la durée d'exploitation nécessaire au maintien de l'emploi et à l'acquisition des terrains par la Mairie, le réaménagement a pu débuter. Initialement prévu comme plan d'eau pour l'irrigation des terres agricoles, le projet a évolué vers un plan d'eau touristique cette fois-ci, de 6 hectares et dévolu à la pêche et aux activités de plein air, avec espaces jeux pour enfants et parcours de santé. Même si « *ce fut une belle opération très longue et compliquée* », le projet méritait d'exister. Toujours dans le cadre du développement touristique, on y a adjoint un hôtel-restaurant 3 étoiles, Les Jardins du Lac, générant 10 emplois directs.

Pour clore ces propos introductifs, la question est clairement posée : « *Quelles sont les conditions de réussite de l'après-exploitation ?* » Une discussion fluide et « une bonne entente » selon l'élu. Sans oublier de l'anticipation et une capacité à adapter des projets qui méritent de l'être.

// TABLE RONDE

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE **DE L'APRÈS-CARRIÈRE**

TABLE RONDE

- **Olivier ALLENOU**, Responsable antenne Charente-Maritime, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes
- **Laure FONTAINE**, Chef du service carrières, Imerys Refractory Minerals Clérac
- **Jean-Claude GRENON**, Maire de Saint-Porchaire et Président du Pays de Saintonge Romane
- **Nicolas GUITTOT**, Animateur du contrat territorial du Marais de Brouage, Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- **Boris HAOUASSI**, Chef d'agence, Gaïa Charente-Maritime, groupe COLAS
- **Bruno TOISON**, Administrateur, Nature Environnement 17

UNE AFFAIRE D'HOMMES ?

Et si l'une des clés était la capacité des hommes et des femmes à dialoguer et s'entendre sur un projet commun ? C'est le postulat de **Jean-Claude GRENON**, Maire de Saint-Porchaire et Président du Pays de Saintonge Romane, qui insiste sur la confiance indispensable entre professionnels des carrières et élus. Parmi les fondamentaux : une « *volonté de dialoguer, et une compréhension mutuelle des problèmes et enjeux, notamment économiques* ». Lui qui pilote un territoire de carrières, dont l'activité permet la mise en valeur et l'exploitation d'une ressource locale, est attaché au maintien de l'emploi tout autant qu'aux engagements des carriers : « *Il faut que cette activité économique puisse exister et prospérer ; il faut aussi que la population puisse accepter très simplement et volontairement l'existence de cette activité économique. C'est ce qui s'est passé, et c'est ce que nous faisons dans la conduite des différents projets.* » Il reste attentif au respect des règles et des autorisations, et aux conditions qui facilitent le dialogue avec des carriers responsables. « *C'est une affaire d'hommes, mais c'est aussi une volonté réciproque de comprendre les choses, de comprendre les difficultés qu'il peut y avoir dans le cadre de l'exploitation* ». Sans oublier de poursuivre le dialogue quand il s'agit d'aborder l'évolution de la carrière : chose faite à la suite de la reprise du site par COLAS, avec **Boris HAOUASSI** aux commandes cette fois. L'autorisation de 30 ans nous amène désormais en 2049 : émettre des hypothèses sur les aménagements possibles à cet horizon est faisable mais « *il faudra aussi savoir s'adapter aux réalités de la situation et de la société telle qu'elles se présenteront, et réadapter en permanence les projets. Cela ne peut pas se passer autrement, sinon, nous serions des devins, et cela me paraît un peu compliqué de savoir exactement aujourd'hui ce qu'il va se passer dans 30 ans.* » Toujours est-il, selon l'élu, que la responsabilité économique de l'entreprise doit aussi jouer dans l'après-carrière au bénéfice de la collectivité.

> « *là, où il y a la confiance on peut travailler.* »

PLACE AU DIALOGUE ET À LA CO-CONSTRUCTION

Bruno TOISON, Administrateur de Nature Environnement 17, souligne quant à lui les efforts de dialogue et les avancées en la matière même si des points de divergence ont parfois pu conduire au tribunal pour s'opposer à des arrêtés préfectoraux. Passées les incompréhensions, il reconnaît et plébiscite les accords trouvés comme avec IMERYS. « *Nous avons réussi à nous connaître, à discuter, à trouver des accords, à nous comprendre. Comprendre, d'une part, les contraintes d'un carrier, mais aussi les motivations des uns et des autres. Ces compréhensions et discussions multiples nous ont permis de gravir plusieurs marches, tant dans la compréhension que dans les résultats effectifs. On arrive vraiment à des choses extrêmement intéressantes.* » Quand on parle de protection de la nature en matière de carrières, on parle le plus souvent de mesures compensatoires, prévues généralement sur 30 ans. Un temps long ? Pas pour la nature selon **Bruno TOISON**. Il y a une vraie nécessité à pérenniser ces mesures avec des garanties sur le long terme, qu'elles soient foncières, réglementaires ou partenariales.

Car pour **Bruno TOISON** : « *quand on fait une carrière, on détruit des milieux, on les transforme, c'est vrai, mais on en crée aussi de nouveaux et qui peuvent se révéler plus riches que ceux détruits initialement.* » Cependant, tous les sites n'ont pas la même valeur patrimoniale et peuvent trouver une autre destination après exploitation (agricole, photovoltaïque, etc.)

LA CONFIANCE ET UNE APPROCHE POSITIVE COMME PRINCIPES DE BASE

Le « millefeuille administratif » est toujours plus important et les interlocuteurs multiples. Un constat que partage **Bruno TOISON** qui recense les partenaires à prendre en compte : carriers, administration, élus et propriétaires. D'où la nécessité d'un « *vrai débat* » qui devrait en toute logique prendre place dans le temps de l'enquête publique. Pourtant, les points de crispation trouvent souvent leurs solutions en comité restreint, avec la confiance et la discussion que cela nécessite : « *là, où il y a la confiance on peut travailler.* »
Et formaliser des accords pour « assurer le devenir des terrains » - même s'il est utile de rappeler que les problématiques sont spécificiques à chaque carrière, à chaque

cas - : est-ce une bonne idée ? Pourquoi pas selon le responsable écologique, dès lors que les enjeux sont importants. « *Une fois que les terrains ont été concernés par des mesures compensatoires, ils ont une vocation importante en matière de protection de la nature. Nous l'avons démontré.* » C'est la démarche positive qui doit primer. C'est la valorisation qui doit l'emporter : ainsi, le passage d'une carrière en *une réserve naturelle, qui devient un espace protégé, est un élément fort pour les scientifiques comme pour la communauté environnementale. Cela ne doit plus se résumer à un outil de destruction.* ». Place désormais au discours positif, aux contributions utiles des carrières à la nature et aux citoyens.

UNE SENSIBILITÉ POUR « L'APRÈS »

Olivier ALLENOU, Responsable antenne Charente-Maritime, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes, travaille justement sur ces questions de « l'après » et a mis en place des accords dès 1996 pour la préservation des terrains réaménagés en Charente-Maritime. Il apprécie l'idée qu'au-delà de la réglementation et sans attendre de contre-partie, certains carriers intègrent de manière volontaire la dimension environnementale dans leur projet et travaillent avec le CREN. Il accompagne par conséquent les professionnels qui ont compris les enjeux d'un maintien du milieu, conscients aussi que « *c'est un patrimoine à valoriser, et qu'il est nécessaire d'avancer avec la collectivité et le conservatoire* ». De telles structures aux expertises précises et conseils avisés sont utiles pour faire progresser la profession. « *A l'image du Maire de la commune, on ne peut pas tout connaître de la réglementation. C'est donc très utile d'avancer avec différents partenaires. Ce nombre de partenariats est en augmentation.* » confie-t-il.

S'ADAPTER À CHAQUE SITE ET S'INSCRIRE DANS LE TEMPS

Après-carrière : quels constats du point de vue du CREN ? Les projets en Poitou-Charentes concernent le plus souvent des milieux ouverts – des marais, des zones prairiales ou anciennement pâturées – dont l'enjeu est généralement de les maintenir ouverts à terme. La notion de temps est donc primordiale : ce n'est pas en 3 ou 5 ans que la nature reprend ses droits et se « réinstalle ». « *Nous envisageons la gestion sur le long terme pour pouvoir, justement, être, dans le sens où la nature peut se développer. Il y a des terrains qui correspondent à du reboisement systématique, d'autres, à des activités de loisirs, sentiers de randonnée, des activités avec les ACCA (Associations Communales de Chasse Agréée), donc d'autres voies plus rurales, et plus en correspondance avec le territoire.* » Mais c'est aussi la vision à moyen terme qu'il faut envisager : un fort partenariat est engagé avec les éleveurs sur des périodes de 9, 15 ou 20 ans et des élevages de moutons ou vaches, « raisonnables » en volume, qui profite à l'économie locale. « *Le but, c'est aussi de chercher avec des partenaires, la Chambre d'agriculture ou la SAFER, à favoriser un projet d'installation - en complément - d'un jeune agriculteur sur le territoire. Avec 5, 10 ou 20 hectares d'une réhabilitation de carrière, cela peut fonctionner.* » Le bail emphytéotique facilite ce type de projets : celui évoqué et en cours depuis 1996 concerne IMERYS en tant que propriétaire du terrain, et le CREN comme gestionnaire. Un contrat bénéfique pour assurer la pérennité de la présence des partenaires et du projet. L'intérêt ? « *Faire avancer et évoluer les gens ensemble, mais aussi les structures. Nous maîtrisons l'environnement, mais le monde des carriers, c'est autre chose. C'est bien d'apprendre à se connaître, tout en se respectant et en discutant. Et pour l'entreprise qui travaille avec nous, de comprendre nos évolutions, le cadre réglementaire qui évolue.* »

> « *une carrière peut servir de réserve d'eau au bénéfice des territoires, notamment en été* »

PRIORISER LE RÉAMÉNAGEMENT SELON LES BESOINS DU TERRITOIRE

C'est une des missions de **Nicolas GUITTOT**, qui travaille au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et dont la mission est d'animer le contrat territorial du Marais de Brouage : assurer « *la gestion [de l'après-carrière] et la coordination entre différents acteurs, à des fins de gestion environnementale* ». En l'occurrence ici, il était question de remettre en bon fonctionnement un marais (NDLR : milieu naturel aménagé par l'homme), largement plébiscité par les collectivités locales. La finalité : « *faire perdurer l'activité de pastoralisme car l'élevage entretient les milieux naturels, ce qui favorise le retour de la biodiversité.* » La coordination de ces actions et ces activités a d'autre vertus : « *en Charente-Maritime, des problématiques d'assèchement et de quantité insuffisante d'eau se font jour. La gestion quantitative est une vraie problématique aussi bien pour le milieu agricole que pour l'environnement* ». Et « une carrière, pendant son exploitation ou après peut servir de réserve d'eau – au bénéfice du territoire et de ses multiples activités - notamment en été. Les 500 000 mètres cubes d'eau contribuent à fixer les vaches en place ou à préserver des espèces comme la Cistude d'Europe (petite tortue locale). Un contrat territorial de milieux aquatiques a été élaboré sur 3 ans, avec des actions pour réceptionner l'eau issue en partie de l'exploitation de la carrière, et assurer un suivi. Si ce projet a débuté par de simples discussions informelles, un cadrage est désormais assuré avec la participation des parties prenantes et exploitants de carrières. « *Cela permet aussi de créer une émulation, d'apporter des savoir-faire et des connaissances que nous n'avons pas forcément.* »

ENVIRONNEMENT : QUELLE STRATÉGIE À LONG TERME POUR UN CARRIER ?

Laure FONTAINE, Chef du service carrières chez IMERYS à Clérac, gère 6 arrêtés préfectoraux dans le Sud Charente-Maritime. Elle donne sa définition du rapport au temps en prenant comme exemple le site de Clérac, exploité jusqu'à la reprise par son groupe il y a 15 ans par des *« précurseurs »* selon elle : l'après-carrière était déjà opérationnel voilà 30 ans. L'ancien site est devenu *« un centre d'enfouissement équipé d'un système de biogaz utilisé pour alimenter un des fours du groupe »*, une illustration de réaménagements remarquables tout comme ceux dévolus au photovoltaïque. Pour que le réaménagement soit utile et réussi, la concertation prime, et l'engagement des parties prenantes vers un objectif commun et leur adhésion sont indispensables. L'ouverture d'une carrière exige de répondre à un cahier des charges et de mettre en place de très nombreuses mesures, notamment environnementales. La stratégie ? *« Garder du foncier pour avoir, en quelque sorte, un portefeuille de terrains utilisables dans le futur à des fins compensatoires, sur lesquels on met déjà en place des études »* et ainsi répondre à la pression foncière toujours plus forte et dans le cadre de projets d'ouverture de nouvelles carrières. C'est en somme, anticiper les demandes de compensation à venir.

LE COUP D'APRÈS OU LE « COÛT DE L'APRÈS-CARRIÈRE »

Si les réaménagements sont le plus souvent onéreux, le post-exploitation « simple » à l'image du pâturage, est plus accessible, même s'il reste toujours des coûts connexes : suivi post-exploitation, suivi de la qualité de l'eau, etc. Pour **Laure FONTAINE**, l'anticipation est l'une des clés du succès : *« Dès l'ouverture du site, le réaménagement peut se chiffrer à des centaines de milliers d'euros pour certains sites. Les mesures compensatoires relatives à l'environnement ont un coût qui s'ajoute à celui de production. Clairement, ce sont des contraintes supplémentaires que nous intégrons dans nos modèles. »*

> *« ...il faut aussi leur donner envie d'avoir une carrière, à côté de chez eux. Il faut que les riverains nous considèrent aussi comme des riverains. »*

TRANSPARENCE ET AMBITIONS

Boris HAOUASSI, souligne quant à lui le dialogue essentiel avec la DREAL et dont les agents subissent eux aussi le millefeuille administratif. Selon lui, une des évolutions les plus significatives de la profession est sans doute celle liée *« à l'aspect paysager qui fait désormais partie intégrante de notre métier, celui-ci a fortement évolué depuis 20 ans »*. Le dialogue avec l'extérieur s'est établi avec plus de transparence, à l'image des exploitations qui ne sont plus confinées par des enceintes. Pour lui, on ne doit plus attendre la phase d'après-carrière pour engager des actions. Ainsi pendant l'exploitation *« il est possible d'utiliser les sites pour faire de la gestion de l'eau. Pour cela, il faut comprendre son territoire, prendre le temps de savoir comment il fonctionne, quels sont ses enjeux et comment on peut les intégrer pour devenir aménageurs. »*

Et aménager, c'est aussi proposer de nouvelles pistes, plus dimensionnées et ambitieuses que celles des années 90. C'est ce que Boris HAOUASSI a fait pour plusieurs carrières en fin d'exploitation (moins de 5 ans de réserve ou d'autorisations) qu'il avait en charge. Pour obtenir de nouvelles autorisations, il a travaillé sur des projets plus engageants, avec des plans d'actions conséquents et concertés. Autre levier indispensable : désormais, on doit s'entendre avec toutes les parties prenantes. *« Aujourd'hui, lorsqu'on monte un dossier, on voit évidemment les propriétaires, les maires, les services de l'administration, mais aussi les riverains, et il faut aussi leur donner envie d'avoir une carrière à côté de chez eux. Il faut que les riverains nous considèrent aussi comme des riverains. »*

Et quand le réaménagement est à la hauteur des engagements et bien plus encore – à l'image du Lac de Trizay, espace magnifique qui succède à la carrière, alors *« on peut devenir juste une parenthèse dans le temps, et le changement de vocation peut faire qu'on ne se rappelle plus qu'il y avait une carrière. »* ◆

// TRIBUNE SUR LE THÈME DE LA CONCERTATION

LA CONCERTATION, L'APRÈS-CARRIÈRE : **OUTILS DE FACILITATION DES PROJETS DE CARRIÈRE ?**

PAR **PHILIPPE VERVIER**, CEO, ACCEPTABLES AVENIRS

La concertation n'est pas le cœur de métier ou l'expertise première du carrier, c'est pourquoi il est important de se former auprès d'experts. C'est dans ce cadre que l'UNICEM forme ses adhérents sur les processus de concertation et s'appuie sur l'expertise du cabinet Acceptables Avenirs spécialiste *en acceptabilité sociétale de projets*.

Pour **Philippe VERVIER**, la concertation peut et doit s'inscrire dans les différentes phases du projet de carrière : ouverture, extension, après-carrière. L'objectif de la démarche de concertation étant de répondre à la question : « *comment je gère la relation avec les parties prenantes ?* »

En effet, ces parties prenantes sont « *un système complexe », multiples et variées :* elles se composent notamment des services de l'État, des élus, des entreprises, des citoyens et des associations.
Elles ont toutes des enjeux différents et le but des carriers est de trouver un terrain d'entente pour l'ensemble. « *Car réussir son projet de carrière, c'est le mettre en adéquation avec le territoire* » rappelle **Philippe VERVIER**.

LES QUATRE GRANDS DÉFIS DE LA CONCERTATION :

Le fondateur d'Acceptables Avenirs explique : « *ouvrons grand, laissons remonter toutes les expressions. Laissons remonter toutes les questions. Laissons remonter toutes les propositions, sans faire de hiérarchies, sans faire de refus a priori. Acceptons de tout regarder.* » C'est ainsi qu'il résume les défis de la concertation, dont les 4 points-clés sont :

- Accepter de tout mettre en débat et avec tout le monde
- Respecter la parole de chaque participant
- Analyser sans a priori, chaque question et chaque proposition
- Accorder le temps nécessaire

LA CONCERTATION – UN PROCESSUS EN PLUSIEURS PHASES

Illustrant son propos par un cas concret : l'ouverture d'une carrière en Normandie, **Philippe VERVIER** explique que, si un débat démarre généralement sur de la confrontation et de la défiance, l'objectif est d'obtenir la confiance afin de créer « *un vrai dialogue et une vraie co-construction.* »

La concertation s'inscrit dans le temps, et afin d'apaiser le sentiment de défiance et l'action de confrontation, il faut accepter de tout mettre en débat. Il détaille : « *tant que nous ne sommes pas arrivés à la confiance, rien n'est faisable, et ce, quelle que soit la vertu de la proposition qui est faite. C'est ce point de confiance qui fait qu'un vrai débat peut se mettre en place.* »

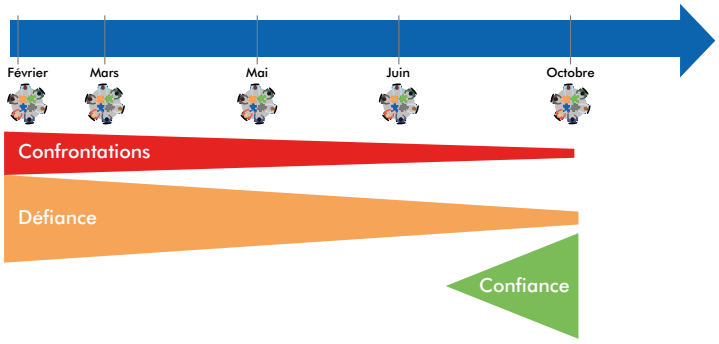

Il faut donc trouver les bons arguments et outils pour mener à bien les discussions dans le cadre d'un projet. « *La concertation et l'après-carrière peuvent être [ces] outils de facilitation à condition que ceux-ci soient dans une dynamique et dans un process d'ouverture et d'écoute.* »

Avant de conclure : « *la concertation n'est pas la décision… La décision sera prise dans l'ensemble des propositions qui ont été faites collectivement* » par les autorités compétentes.

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

Ce document a pour objet de synthétiser le plus précisément possible les propos des différents intervenants. Toute omission ou erreur serait involontaire.
Rédaction : UNICEM Nouvelle-Aquitaine / CTer&co
Crédit photos : UNICEM Nouvelle-Aquitaine - CREN Poitou-Charentes - GSM - AUDOIN ET FILS - P. CAUMES
Création et suivi d'impression : CTer&co RCS B 813 602 356

UN RETOUR À L'EXPLOITATION AGRICOLE

Le réaménagement agricole a souvent pour objectif de rendre les espaces à leur vocation initiale et d'éviter ainsi la perte des surfaces agricoles utiles. L'enjeu réside dans la reconstitution d'un sol de bonne qualité, proche de l'initial, pour restituer à l'exploitant un sol apte à produire des rendements satisfaisants. Le réaménagement agricole est réalisé de manière progressive afin de restituer les terres agricoles dans les meilleurs délais et de réduire leur temps d'occupation par la carrière.

P. CAUMES

UN RÉAMÉNAGEMENT COORDONNÉ : LA CARRIÈRE DE CHAMPBLANC

La carrière de Champblanc, exploitée depuis le XIXe siècle à Cherves-Richemont (16) par la société CDMR (groupe Garandeau) produit du gypse (7% de la production nationale) pour l'usine Placoplâtre, des retardateurs de prise pour le ciment, ainsi que des amendements agricoles.

GARANDEAU-1990

GARANDEAU-2019

L'emprise de la carrière s'étend sur 125 ha dont 45 ha pour la zone d'extraction actuelle et une cinquantaine d'hectares ont retrouvé leur fonction originelle en étant cultivés en rotation de légumineuses, céréales et jachères.

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

IGN-Geoportail-2000-2005

IGN-Geoportail-2019

P. CAUMES

UNE RESTITUTION À LA VOCATION AGRICOLE D'ORIGINE

À Rivières (16), la société Iribarren a exploité une carrière alluvionnaire de 1992 à 2006 sur environ 11 ha.

À l'origine destinés à l'activité agricole, les terrains ont été totalement remblayés avec les matériaux de terrassement excédentaires du chantier de la déviation de La Rochefoucauld sur la RN141 pour retrouver leur vocation d'origine.

QUAND LA CARRIÈRE REDEVIENT VIGNE DANS LE COGNAÇAIS

La carrière des Sablons a été exploitée à Saint-Même-les-Carrières (16) de 2007 à 2017 par la société Carrières Audoin et Fils avec l'extraction de sables et graviers pour la production de béton prêt à l'emploi, sur une surface d'environ 3 ha.

Alors que la remise en état était initialement prévue en plan d'eau, le site a, au fur et à mesure de l'exploitation, été remblayé de matériaux inertes et recouvert de terre végétale selon les souhaits du propriétaire, viticulteur, qui l'a replanté de vignes et l'exploite en AOC Cognac Grande Champagne.

AUDOIN ET FILS

AUDOIN ET FILS

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

QUAND UNE CARRIÈRE DEVIENT SITE DE LOISIRS AU BÉNÉFICE D'UN TERRITOIRE

Pour une simple activité de détente (promenade, pêche, escalade, natation…) ou une pratique sportive (jogging, triathlon…), une carrière permet d'offrir au plus grand nombre, des activités de plein air très diversifiées.

Grâce à un maillage du territoire, à une localisation proche des centres urbains, une carrière répond à une véritable demande sociale de proximité et constitue une véritable opportunité pour les territoires de se doter d'aménagements publics de qualité à moindre coût.

LE LAC DE TRIZAY (17)

La carrière de roches calcaires de Trizay (17) a été exploitée des années 1960 aux années 1990 par la société Carrières et Briquetteries Lafon sur une dizaine d'ha.

En partenariat avec la commune de Trizay, l'ancienne carrière est devenue depuis 1995 la base de loisirs du Bois Fleuri (hôtel-restaurant, bar-auberge, aire de pique-nique, de jeux pour enfants, parcours de pêche sportive, sentiers de promenade, jardin paysager, mini-golf, activités nautiques, …).

IGN-Géoportail-2019

P. CAUMES

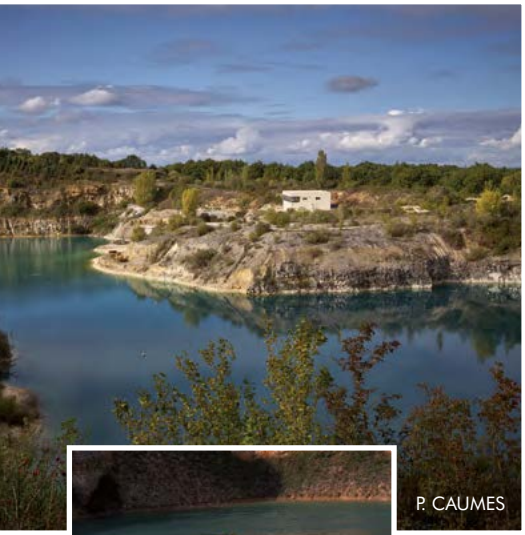
P. CAUMES

GSM

DU TOMBEREAU AU FLYBOARD EN CHARENTE

La carrière de roches calcaires de Roullet-Saint-Estèphe (16) a été exploitée jusqu'aux années 1990 par la société GSM sur une quinzaine d'ha.

L'ancienne carrière est devenue Aquad'jetland, site de loisirs dédié à la pratique des sports d'eau : flyboard, overboard, bouée tractée, pilotage de jets à bras…

GSM

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

Johan TILLET-LPO

QUAND LOISIRS ET BIODIVERSITÉ S'ACCORDENT AU PARC DE LOISIRS DE SAINT-CYR (86)

La carrière alluvionnaire de Saint-Cyr (86) a été exploitée jusqu'en 1992 par la société Ragonneau sur 280 ha pour approvisionner notamment l'autoroute A10 et le Parc du Futuroscope.

Base de loisirs depuis 1985 avec camping, bar-restaurant, zone de baignade, activités sportives et nautiques, il abrite depuis 2009 une réserve ornithologique, gérée par la LPO Poitou-Charentes, avec plus de 210 espèces d'oiseaux observées.

Benoît VAN HECKE-LPO

IMERYS

KAOLUNE : UN SITE AUX MULTIPLES FACETTES

Sur la commune du Fouilloux (17), la carrière Saint Georges a été exploitée de 1910 à 2014 sur environ 85 ha pour son argile kaolinique par la société Imerys Clérac.

Renommé Kaolune, le site a une fonction touristique (sentiers de randonnée), économique (exploitation forestière et ferme photovoltaïque) et écologique (présence de différents milieux : lacs, fronts de taille, cheminées de fées, deltas marécageux…), avec la présence notoire du Guêpier d'Europe.

CDCHS V.Sabadel

CDCHS V.Sabadel

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

D'ANCIENNES CARRIÈRES VALORISÉES POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'implantation d'une carrière nécessite une maîtrise foncière conséquente. En fin d'exploitation ce sont donc des surfaces importantes qui deviennent disponibles pour l'implantation et le développement de nouvelles activités économiques locales.

La clef du succès repose sur une anticipation à moyen et long termes des besoins futurs du territoire, ainsi qu'une concertation préalable entre l'industriel et les collectivités locales.

P. CAUMES

UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE IMPLANTÉE SUR UNE ANCIENNE CARRIÈRE

La carrière de Laplaud a été exploitée une quarantaine d'années jusqu'en 2012 à Manot (16) par la société Terreal sur environ 24 ha pour produire du sable pour l'industrie tuilière. Située sur le plus grand site tuilier du monde, elle alimentait l'usine de Roumazières-Loubert, l'un des fleurons de l'industrie tuilière française depuis 1907.

FABIEN GAYOT

FABIEN GAYOT

A l'arrêt de l'activité, Terreal, les acteurs locaux et la société Séolis, en charge de la distribution d'énergie verte, ont tiré parti du site (peu visible, bien orienté), pour créer un parc photovoltaïque de 24 ha, mis en service en août 2018 et couvrant les besoins de 3 200 foyers alentour. Les panneaux solaires ont été fabriqués dans la Vienne.

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

GSM

P. CAUMES

ATER Environnement

ATER Environnement

UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR UNE ANCIENNE CARRIÈRE

La carrière de roches calcaires de Saint-Maurice-la-Clouère (86) a été exploitée de 2008 à 2014 par la société GSM sur environ 9 ha pour fournir des matériaux nécessaires à la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux.

En partenariat avec la mairie de Saint-Maurice-la-Clouère et Sergies, syndicat d'électricité de la Vienne, le réaménagement s'est concrétisé par un projet de parc photovoltaïque flottant sur le plan d'eau de 7 ha. Les travaux sont en cours, avec un arrimage des panneaux en décembre 2019 pour une mise en service en février 2020.

UNE ANCIENNE CARRIÈRE VALORISÉE EN SITE DE DÉCHETTERIE ET INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

La carrière de roches calcaires de Trizay (17) a été exploitée dans les années 2000 par la société Carrières d'Exideuil sur environ 3 ha pour fournir des matériaux nécessaires à la construction de l'autoroute A837 entre Rochefort et Saintes.

En concertation avec la commune de Trizay, le réaménagement en déchetterie a été prévu dès l'autorisation d'exploiter, pour répondre à un besoin d'équipement pour la population locale. L'autre partie du site est valorisée en installation de stockage de déchets inertes.

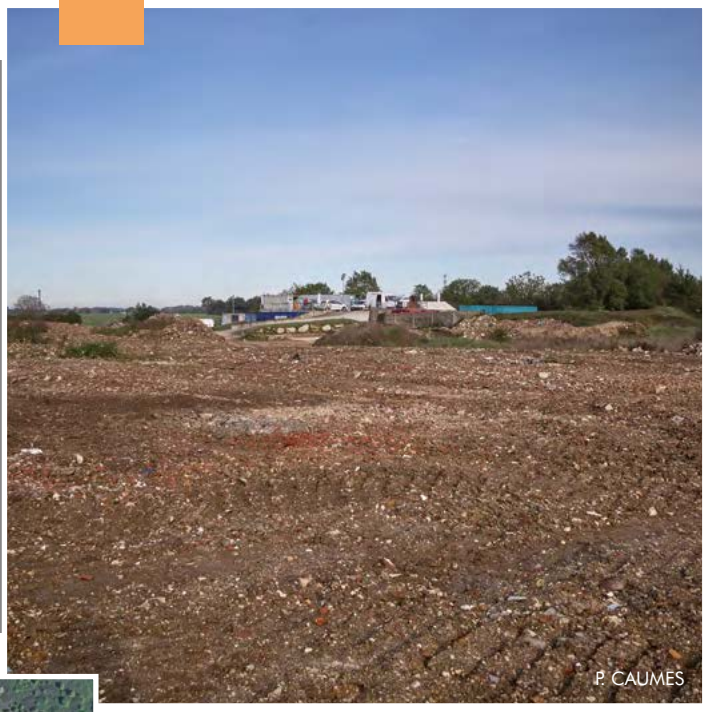
P. CAUMES

IGN-Géoportail-2000-2005

IGN-Géoportail-2019

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

LES CARRIÈRES RÉAMÉNAGÉES EN MILIEUX FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Que ce soit pendant leur exploitation ou dans le cadre de leur réaménagement, les carrières apparaissent comme une opportunité pour la biodiversité et offrent souvent un patrimoine écologique riche. De nombreuses espèces, dont certaines emblématiques et menacées, trouvent un refuge dans les carrières en activité ou réaménagées, créant ainsi des milieux naturels devenus rares (fronts de taille, roselières…).

CREN Poitou-Charentes

CREN Poitou-Charentes

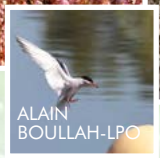
ALAIN BOULLAH-LPO

P. CAUMES

P. CAUMES

LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE DES SABLIÈRES DE LANDAUDRIE À RANCOGNE

Les sablières de Landaudrie ont été exploitées entre 1973 et 1991 à Moulins-sur-Tardoire (16) par la société SOCHATER (groupe Garandeau), sur une surface d'environ 27 ha.

Le réaménagement, porté par la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord à qui le carrier a mis les terrains à disposition, a permis de mettre en valeur le site à travers le rétablissement du front de taille favorable à la nidification d'oiseaux patrimoniaux, la restauration d'une prairie, le rétablissement de la jonction entre la Tardoire et l'ancienne gravière, et la réalisation d'un sentier d'interprétation composé de 6 à 8 stations portant sur des thématiques différentes : histoire, culture, économie, paysage, faune, flore.

DE L'OR BLANC À L'OR VERT : LES ÉTANGS BLEUS DE TOUVÉRAC (16)

La carrière d'argile kaolinique de Touvérac (16) a été exploitée entre 1973 et le début des années 1990 par la société Imerys Clérac sur une surface d'environ 50 ha.

Le réaménagement a permis d'éclaircir les boisements de pins, de maintenir les fronts de taille, de créer des étangs bleus à l'eau turquoise, et de réaliser un sentier d'interprétation permettant de sensibiliser les promeneurs à ce patrimoine naturel et à son histoire. Actuellement géré par le CREN Poitou-Charentes, le site des étangs bleus de Touvérac abrite plusieurs espèces emblématiques, dont l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou et la Cistude d'Europe.

CREN Poitou-Charentes

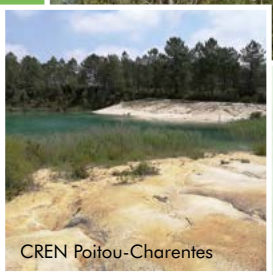
CREN Poitou-Charentes

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

UNICEM Nouvelle-Aquitaine

UN SITE DE MESURES COMPENSATOIRES : L'ÉTANG DE LA VERGNE

La carrière d'argile kaolinique de la Vergne a été exploitée jusqu'aux années 1970 à Saint-Martin-du-Coux (17) par la société Imerys Clérac sur une surface d'environ 10 ha.

Aujourd'hui propriété de la commune et géré par le CREN Poitou-Charentes dans le cadre de mesures compensatoires, le site réaménagé offre un étang mixant berges abruptes issues des fronts de taille et berges en pente douce et accueille des espèces emblématiques comme la Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie, le Criquet des dunes ou l'Osmonde Royale.

IGN-Géoportail-2019

UN ESPACE NATUREL SENSIBLE SUR L'ANCIENNE CARRIÈRE DE MOLLETS

La carrière de roches calcaires des Mollets a été exploitée des années 1880 aux années 1950 à Doux (79) pour l'alimentation d'un four à chaux destiné au chaulage des terres agricoles.

D'abord comblé pour être reconverti en parcelles agricoles, le site a été réaménagé en 2008-2009 pour mettre en valeur son patrimoine géologique et accueillir le public : remise à jour du front de taille et aménagement d'un parcours découverte. Géré par le CREN Poitou-Charentes, le site a également été désigné Espace Naturel Sensible par le Département des Deux-Sèvres en 2012 pour sa forte valeur patrimoniale géologique. Il fait partie du réseau « L'Homme et la Pierre » et est intégré au site Natura 2000 « Plaine d'Oiron-Thénezay », reconnu pour la richesse de son avifaune de plaine.

CREN Poitou-Charentes

CREN Poitou-Charentes

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

DES CARRIÈRES AU SERVICE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Ressource particulièrement précieuse, l'eau présente dans les carrières, pendant et après exploitation, peut remplir de nombreuses fonctions :

- ressource pour l'agriculture, alternative aux prélèvements dans les nappes souterraines
- réserve d'eau potable (dont les eaux d'exhaure des carrières de roches massives, issues des remontées de nappes, de la réception des eaux météorites ou des ruissellements)
- soutien d'étiage aux cours d'eau, limitant ainsi les conséquences néfastes pour la biodiversité en cas de sécheresse

En outre, les carrières, même en eau, constituent un moyen de lutte contre les inondations en jouant le rôle de zones d'expansion des crues.

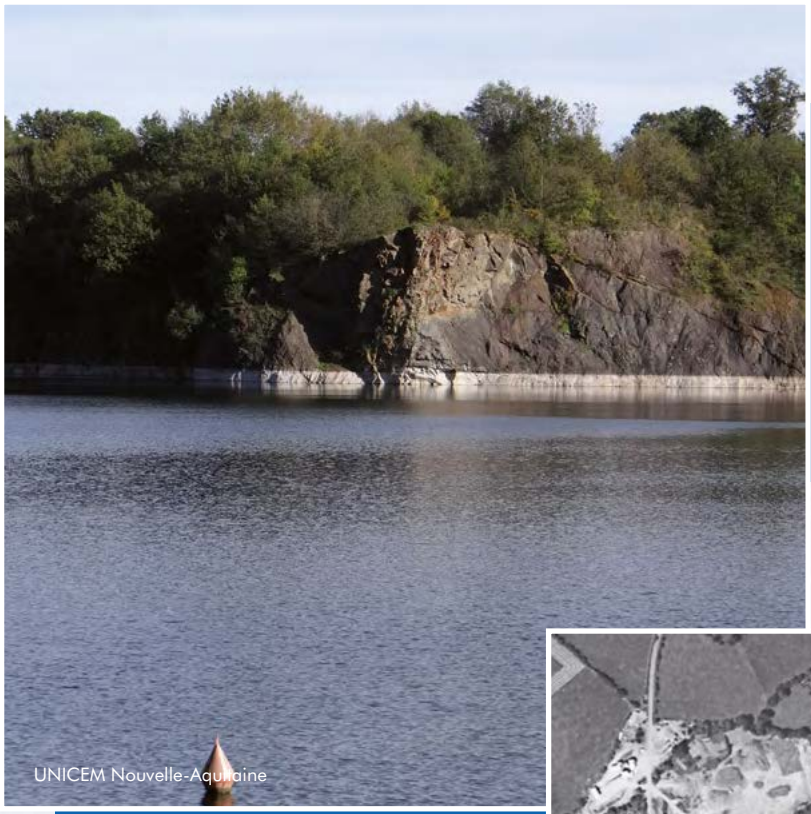
UNICEM Nouvelle-Aquitaine

UNE ANCIENNE CARRIÈRE DEVENUE RÉSERVE D'EAU POTABLE

La carrière de roches éruptives de Saint-Lin (79) a été exploitée dès les années 1920 et jusqu'en 1986 par la société des Carrières Kleber Moreau sur une emprise d'environ 13 ha.

IGN-Geoportail-1950-1965

IGN-Geoportail-2019

Devenu propriété de la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres en 1991, le site d'extraction réaménagé en plan d'eau a été raccordé au barrage de la Touche Poupart, pour devenir une réserve pour la production d'eau potable (2 millions de m³ sur environ 7 ha). Les bureaux de la carrière ont été réhabilités en logements sociaux, tandis que les bâtiments techniques accueillent aujourd'hui une activité économique.

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

Boris HAOUASSI

UNE RESSOURCE EN EAU POUR PLUSIEURS USAGES

La carrière de roches calcaires de Saint - Porchaire (17) est exploitée depuis les années 1950 par la société Gaïa 17 (groupe Colas), sur une surface d'environ 60 ha. Elle produit enrochements calcaires pour la protection du littoral, produits pour charges minérales, amendements agricoles, alimentation animale et filler pour enrobés et bétons.

IGN-Geoportail-2019

Un bassin d'une capacité de 9000 m^3, aménagé en 2007 sur une partie non exploitée de la carrière, est utilisé pour l'irrigation des cultures de cinq exploitations agricoles proches de la carrière, ce qui a permis l'abandon des forages agricoles qui puisaient dans les nappes superficielles et profondes.

De plus, une zone d'une dizaine d'hectares est équipée d'une pompe régulant les eaux d'exhaure pour :

- le soutien d'étiage au Bruant, permettant au cours d'eau de n'être jamais à sec durant l'année
- l'alimentation continue du plan d'eau du château de la Roche Courbon, fleuron du patrimoine charentais-maritime classé monument historique, et de ses jardins à la française en partie sur pilotis, classés « jardins remarquables ». Le château se coordonne avec la carrière pour le suivi des besoins en eau, constituant une « régie aval ».

Boris HAOUASSI

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE